



Réélection de Jobie Tukkiapik à la présidence de Makivik

Kuujuuaq, Nunavik - le 16 janvier 2015 - La population du Nunavik a réélu Jobie Tukkiapik à la présidence de Makivik pour un nouveau mandat de trois ans. Le taux de participation des Inuits du Nunavik à cette élection était de 48 %. Jobie Tukkiapik a reçu 1834 votes, soit 51 % des suffrages exprimés, Jobie Epoo 1112 votes ou 30,9 % des voix et Robert Watt 628 votes ou 17,5 % des voix.

Jobie Tukkiapik s'est déclaré honoré par la confiance manifestée par les Inuits du Nunavik à l'égard de sa vision et de son leadership en lui accordant ce nouveau mandat.

« Les élections ont toujours un effet positif, car elles permettent aux électeurs d'exprimer leurs sentiments et leurs points de vue concernant leurs grandes préoccupations. Au cours de cette campagne, les gens ont notamment parlé de la nécessité de réduire la pauvreté et d'exercer un plus grand contrôle sur nos terres, ce qui m'encourage à persévérer dans ma démarche. Je prends très au sérieux le mandat que les Nunavimmiut m'ont confié. »

Makivik tient à remercier la directrice du scrutin, Jeannie May, et ses agents dans les communautés pour la tenue d'une élection générale qui s'est déroulée sans anicroches et de manière efficace.

Pour la première fois, les résultats des élections de Makivik étaient publiés sur le site Web et la page Facebook de la Société au fur et à mesure où ils étaient reçus au siège social, permettant ainsi au Nunavummiut de vivre pleinement l'excitation de la soirée électorale.

Il est intéressant de noter que les résultats de l'élection ont été compilés et publiés dans un délai de deux heures. Les bureaux de scrutin fermaient à 18 h, et à 20 h tous les résultats avaient été compilés et reçus au siège social de Makivik. Félicitations à toute l'équipe chargée du déroulement du scrutin.

Pour plus d'information :

William Tagoona

Responsable des communications et des relations avec les médias

wtagoona@makivik.org

819-964-2925

Makivik est la société de développement chargée de gérer les fonds patrimoniaux perçus par les Inuits du Nunavik en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle a notamment pour rôle d'administrer et de placer ces fonds, et de promouvoir la croissance économique.